

**ETUDES ORNITHOLOGIQUE DANS LE
CADRE DE LA MISE EN PLACE DU CEN-
TRE NATURE GUYANE (SINNAMARY)**

Pierre REYNAUD

ORSTOM Guyane

C'était il y a plus de 140 ans le chef Seattle écrivit au président des USA : *Si toutes les bêtes devaient disparaître, l'Homme mourrait d'une grave solitude d'esprit, car quoi qu'il advienne aux bêtes, advint à l'Homme ; toutes choses sont liées. Quoi que subisse la Terre, est subit par le fils de la Terre* ; Il était inquiet par la montée du progrès dans l'Etat de Washington, dans lequel il habitait ; l'Etat de Washington qui est maintenant un des états les plus peuplés et, des plus riches des USA. Il y a 6 réserves naturelles qui cohabitent parfaitement, avec des grands pôles technologiques, comme l'usine Boeing ou les grandes fermes de la plaine de Yakima.

Il y a maintenant une législation qui protège en Guyane certaines espèces ; le problème est qu'il existe des traditions, des habitudes et pour les changer, il faut aller doucement. Et, cela a été la préoccupation du Président du Conseil Général, qui a demandé au Président de l'ORSTOM, s'il n'était pas possible de développer une ferme d'élevage de l'ibis rouge. Cet oiseau est assez rare ; il est la cible idéale pour un chasseur moyen, car il se déplace relativement lentement, environ 70 Km/h. En période de reproduction, les adultes apportent à peu près 100 g de nourriture aux petits, alors qu'ils ne pèsent qu'un kilo environ ; en tuant un adulte, c'est une nichée que vous tuez, c'est-à-dire que ce sont trois oiseaux que vous tuez, car un adulte ne peut nourrir seul les jeunes ; Il faut donc multiplier par trois le nombre d'ibis tués. Et, c'est pour cela qu'on observe une disparition aussi rapide de l'espèce.

Le Président de l'ORSTOM a envoyé en mission un vétérinaire privé, le Dr GARDEL de Nice, spécialiste des oiseaux, car il n'y avait pas d'ornithologue disponible à cette époque. Il a fait une étude qui montre que pour que l'ibis obtienne son plumage rouge, il fallait trois ans. Le poussin naît tout à fait noir, puis la couleur évolue petit à petit, passant au brun, puis au rouge. Et c'est ce rouge qui fait de lui la cible idéale et, son intérêt pour l'industrie plumassière. Cette industrie s'est développée lors des dernières décades, car c'était un apport certain pour bon nombre de ménages de Sinnamary et d'Iracoubo.

Pour élever l'ibis rouge en captivité, il faut lui donner une nourriture adaptée, car si elle est non adaptée, l'ibis se décolore. Aux USA, on a calculé qu'il faudra donner aux ibis rouges 1/3 de dollar de nourriture par jour, et par ibis pour obtenir un bel oiseau.

En Guyane, si on fait une étude de sa nutrition, il en faudrait sûrement moins, mais comme d'autre part 5m² de volières par ibis rouge seraient nécessaires, car la demande d'ibis est si importante qu'il faudrait couvrir des dizaines d'hectares. Ce n'est donc pas un élevage rentable. Cependant, la demande formulée par M. DELANNON ne correspondait pas à l'élevage d'ibis, mais à la domestication de l'ibis rouge, c'est-à-dire de l'avoir comme animal de basse-cour, un peu comme chez certaines tribus indiennes où le toucan est familier.

Le Dr GARDEL m'a demandé de collaborer avec lui. Nous avons intitulé ce centre : *Centre Nature Guyane* par simplification. Il serait créé pour promouvoir et actualiser la gestion de la flore et la faune sauvage, et pour préparer l'émergence d'un nouveau type d'élevage pour veiller au maintien de la diversité et à la conservation des espèces ; car il faut savoir qu'à côté de l'ibis rouge, il existe un grand nombre d'espèces dont on ne sait rien. En effet, certaines espèces sont en danger de disparition et on le sait, tandis que d'autres le sont tout aussi et on l'ignore. Il faut, donc réagir avant qu'elles ne soient réellement en danger de disparition et, développer sur des bases écologiques un système d'exploitation rationnelle des ressources naturelles. Ces dernières sont vraiment sous-développées. Et, l'exemple d'un sous-développement des ressources naturelles est représenté par le braconnier qui chasse certains oiseaux pour les besoins de la restauration locale, alors que ces mêmes oiseaux, sur un marché européen ou américain, vaudraient 130 000 F, vivants.

Nous avons essayé de choisir un lieu qui conviendrait le mieux à ce Centre ; un lieu qui soit relativement accessible, près d'une agglomération pour qu'il y ait des échanges avec la population, qu'il y ait un maximum de biotopes intacts pour qu'on puisse voir un maximum de choses et que, ce Centre ait au niveau guyanais une position géographique assez équilibrée par rapport au reste du pays. Nous avons choisi après maintes réflexions une zone entre Sinnamary et Iracoubo.

En partant de la côte, on observe des mangroves avec des palétuviers jeunes et vieux, des zones de marais salés et d'eau douce ; dans les zones Sud de ce Centre, il y a un éventail de biotopes très intéressants comprenant, des marais, des zones de savanes humides, de savanes sèches, des zones de forêts humides et une forêt primaire. C'est la seule zone entre Cayenne et Saint-Laurent où l'on peut trouver rassembler tous ces biotopes.

Les marais ont été très chassés mais c'est le lieu où peuvent être réintroduites des espèces ; les savanes sont aussi extrêmement azotiques, souvent très variables ; mais il se pose des problèmes de drainage, et de culture sur ces types de sol ; la forêt y est encore primaire, avec de la forêt secondaire en bordure. Un peu plus loin, on trouve un lac alimenté par la Crique Yiyi, et c'est autour de ce lac que l'on compte installer le Centre Nature. La ville de Sinnamary y a installé un carbet et là, ont commencé des études préliminaires sur la flore, la faune et le sol. Cette zone a fait l'objet d'un DESS (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées) l'an dernier.

Pour aménager cette savane, une voie d'accès d'environ 6 Km sera construite, entre la piste de Saint-Elie et la zone choisie ; le tracé n'étant pas tout à fait défini. Pour les aménagements, on peut s'inspirer de ce qui est fait ailleurs, exemple le Parc Marcenterre ; ainsi on mettrait par exemple des fausses dunes accentuant les reliefs, en installant des volières autour des animaux qui ne pourront pas s'y échapper. On pourrait mettre en place des zones d'accès où, les animaux sauvages pourraient circuler et, être relativement visibles pour les visiteurs.

Il ne s'agit pas de zoo, mais plutôt de montrer, ce qui pourrait exister lorsque le milieu est bien géré.

Ce grand projet permet de réunir des équipes de chercheurs en une même localisation, pour travailler et valoriser toutes les données qu'il peut y avoir sur le terrain. Pour que ce lieu fonctionne par lui-même, il faut qu'il y ait des chercheurs, des techniciens, des services de documentation de matériels végétal et animal, et des structures de formation. Il faut aussi assurer des relations avec les recherches qui se font non seulement, à l'extérieur du centre, à l'extérieur de la Guyane, mais aussi au niveau international.

Dans un premier temps, ce Centre ne s'occupera que d'oiseaux, car sur le plan de la protection, ils sont particulièrement recherchés comme oiseaux de compagnie et en outre, au niveau organisationnel, il est plus économique d'avoir d'abord un personnel compétent dans un certain nombre de problèmes, avant de faire quelque chose qui soit multi-sujets, multi-spécifiques.

Cependant, il n'est pas question de faire de l'élevage pour augmenter le nombre d'animaux de compagnie. Le principe est d'essayer de réduire au maximum le trafic.

D'abord, on sélectionnera les animaux qui sont déclarés en danger, par les instances internationales et, ceux qui ne le sont pas, mais qui pourraient bien l'être. Ensuite, il faudra voir, parmi les oiseaux ceux qui pourraient faire l'objet d'élevage, pour remplacer les oiseaux qui subissent une forte pression de trafic et de chasse.

En effet si l'on veut avoir par exemple une amazone dans son jardin, il faut savoir qu'il a fallu en tuer une dizaine ; et parmi les rares survivants qui vont être mis en cage, seulement 1/8 ou 1/10 survivra à 3 semaines de claustration.

Or, si on fait un élevage d'oiseaux dans de bonnes conditions, on peut espérer diminuer très nettement ce pourcentage, d'autant plus qu'il n'y aura pas prélèvement dans la nature.

Dans ce Centre, on pourra réhabiliter tous les animaux qui seront blessés ou malades, ils serviraient alors de reproducteurs. Il est important de faire quelque chose avant qu'une espèce soit déclarée en voie de disparition. L'exemple du gros-bec est significatif, il fait l'objet d'opérations de chasse ; en 1987 près de 100 000 ont été tués et ils ne sont pas revenus pendant 2 ans en Guyane, et jamais on en a élevée un seul. Pour ces animaux qui semblent familiers, on ne connaît pas suffisamment leurs habitudes, leur éthologie, leur système de reproduction, pour s'assurer qu'ils ne vont pas disparaître.

Je voudrais terminer cet exposé en parlant un peu d'environnement, il ne faut pas prendre la forêt pour une poubelle.

Au niveau éducatif, il y a des choses simples à dire ; prenons l'exemple d'un fermier qui a tiré sur un faucon-rieur parce qu'il pensait qu'il aurait mangé ses poussins, alors que c'est un animal qui ne se nourrit que de reptiles ; il y a donc un effort à faire, de la part de tout le monde.

DEBAT

Question M. Guy BRACHET

J'ai écouté attentivement depuis ce matin, et je crois que toutes les conditions sont réunies maintenant, pour mettre en place une réglementation qui protège les animaux, en tenant compte des spécificités de la Guyane, car elle est une mosaïque d'ethnies. Il faut donc prendre en compte les habitudes culturelles des Guyanais.

Ce colloque doit permettre de réfléchir à ces problèmes et, comme l'a dit le Président du Conseil Général, il ne s'agit pas de copier la réglementation des autres, mais de faire en sorte qu'elle soit adaptée à la Guyane.

Question M. Léon SANITE

Vous semblez oublier, que ce sont des chercheurs de l'ORSTOM qui ont fait des propositions sur la protection de la nature en Guyane et, plus particulièrement des espèces, et je suis un peu désarmé si maintenant, les chercheurs participent à ce qui vient d'être étayé ; mais enfin, je voudrais avoir des informations, sur le recensement des ibis en Guyane, leur mouvement le long des côtes et également avoir une idée des autres moyens de protection qui existent, à savoir la création de réserves dans la mangrove ; car si vous envisagez seulement l'élevage d'ibis comme moyen de protection, je me permet d'être un peu surpris.

Réponse M. Pierre REYNAUD

Vous avez tout à fait raison, je n'ai fait que décrire le Centre Nature Guyane. Maintenant si on veut évoquer toutes les zones qui peuvent être soumises à plusieurs types de protection, notamment la bande côtière, comme j'en ai déjà parlé avec le conservatoire du littoral, on pourrait faire un deuxième exposé là-dessus ; Maintenant dans ce fameux colloque sur le littoral Guyanais que vous avez dirigé, il y avait 2 cartes qui m'ont frappé quand, je les ai vues pour la première fois ; C'est la carte du Surinam qui montrait toutes les zones de réserves réalisées et puis à côté de cela la carte de Guyane avec toutes les propositions de réserves dont aucune n'avait été réalisées. A l'heure actuelle, un effort va être fait pour les marais de Kaw dans un avenir assez proche, donc tout ceci est en train. Nous ne sommes pas au stade où l'on compte de nombreuses réserves de façon à contrôler les populations parce qu'il n'y aurait plus de problèmes de chasse.

Question M. MEGHIRBI

Ce qui est important c'est de se demander pourquoi le braconnage existe ? Car un braconnier africain disait, qu'une défense d'éléphant lui rapportait de quoi faire vivre sa famille pendant six mois. C'est donc là où le bât blesse, car s'il n'y avait pas de marché, il n'y aurait pas de braconniers.

C'est bien de mettre en place des décrets pour protéger les espèces, mais si on ne règle pas par ailleurs, le problème de la pauvreté, on ne réussira jamais, c'est donc un problème de fond.



Conseil Général de la Guyane

**ACTES
DU COLLOQUE
ÉCO-DÉVELOPPEMENT AMAZONIEN**



TRADITIONS ET ENVIRONNEMENT

Organisé par le Conseil Général de la Guyane

les 19 – 20 – 21 Avril 1991

15 OCT. 1993

ORSTOM Fonds Documentaire

N° 38.228 ex 1

Cote : B